

entre eux ses vêtements, les tirant au sort : afin que cette parole du prophète fut accomplie : Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ils ont tiré ma robe au sort. » *Ibid.* 35. Et ceci avait été prédit dans le même psaume : « Ils ont partagé entre eux mes vêtements et ils ont tiré ma robe au sort. » *Ps.* xxi, 19. « Et s'étant assis, ils le gardaient. » *Ibid.* 36. La vigilance des soldats et des prêtres nous est profitable en ce sens qu'elle fait ressortir avec plus de force et de clarté la puissance du Christ qui est ressuscité.

« Et ils mirent au-dessus de sa tête, sa cause écrite en ces termes : C'est Jésus, le roi des Juifs. » *Ibid.* 37. Je ne puis assez admirer, tant la chose me semble prodigieuse, qu'après avoir acheté à prix d'argent des faux témoins, provoqué les clameurs de ce peuple infortuné et l'avoir poussé à la révolte, ils n'aient pu trouver d'autre motif pour faire mourir Jésus que celui-ci : qu'il était le roi des Juifs. Et probablement qu'ils l'ont fait pour le railler encore et comme une dernière dérision. Du reste, comme ils voulaient encore s'y opposer, Pilate leur répondit : « Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit. » Que vous le vouliez ou non, Juifs, toute la Gentilité vous crie : Jésus est le roi des Juifs, c'est-à-dire, le chef suprême de ceux qui croient en lui et le confessent.

« En même temps, on crucifia avec lui deux voleurs, l'un à sa droite, et l'autre à sa gauche. »

timenta ejus, sortem mittentes, ut impleretur quod dictum est per prophetam, dicentem : Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem. » Et hoc in eodem psalmo fuerat prophetatum : « Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem » *Isai.* xxi, 19.

« Et sedentes servabant eum. » Diligentia militum et sacerdotum nobis prodest, ut major et apertior resurgenti virtus appareat.

« Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam, Hic est Jesus, rex Judæorum. » Non possum digne admirari pro rei magnitudine, quod redemptis pretio falsis testibus, et ad seditionem clamoremque infelici populo concitato, nullam aliam invenerint causam interfectionis ejus, nisi quod rex Judæorum esset. Et illi forsitan illudentes ridentesque hoc fecerint. Cæterum Pilatus etiam nolentibus respondit : « Quod scripsi, scripsi. » Velitis, nolitis, Judæi, omnis vobis gentium turba respondet : Jesus rex Judæorum est, hoc est imperator credentium et confitentium.

« Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones, unus a

*Ibid.* 38. Si le Golgotha est le tombeau d'Adam, et non le lieu d'exécution des condamnés, si le Seigneur n'y est crucifié que pour y ressusciter Adam, pourquoi les deux voleurs sont-ils crucifiés dans ce même lieu ?

« Mais ceux qui passaient par là, le blasphémaient en branlant la tête, et lui disant : Toi qui détruis le temple de Dieu et qui le rebâtis en trois jours, sauve-toi toi-même. Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. Les princes des prêtres se moquaient pareillement de lui avec les scribes et les anciens, en disant. » *Ibid.* 39 *Seqq.* Ils blasphémaient, parce qu'ils passaient en dehors de la voie, et refusaient de marcher dans le véritable chemin des Écritures. Ils branlaient la tête, parce qu'ils avaient auparavant remué leurs pieds, et qu'ils ne se tenaient plus sur la pierre. Ce peuple insensé répète comme une insulte ce qu'ont imaginé les faux témoins.

« Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même. » *Ibid.* 42. Malgré eux les Scribes et les Pharisiens reconnaissent qu'il a sauvé les autres. Ainsi votre propre aveu vous condamne. Car celui qui a sauvé les autres, pourrait certes, s'il le voulait, se sauver lui-même.

« S'il est le roi d'Israël, qu'il descende présentement de la croix, et nous croirons en lui. Il met sa confiance en Dieu ; que Dieu le délivre maintenant, s'il le veut ; car il a dit : Je suis le

dextris, et unus a sinistris. » Si Golgotha tumulus est Adam, et non damnatorum locus, et ideo Dominus ibi crucifigitur, ut suscitetur Adam, duo latrones quare in loco isto eodem crucifiguntur ?

« Prætereuntes autem blasphemabant eum moventes capita sua, et dicentes : Vah ! qui destruis templum Dei, et in triduo illud reedificas, salva te ipsum ; si Filius Dei es, descende de cruce. Similiter et principes sacerdotum, illudentes cum scribis et senioribus, dicebant. » Blasphemabant, quia prætergredebantur viam, et in vero itinere Scripturarum ambulare volebant. Movebant capita sua, quia jam antea moverant pedes, et non stabant super petram. Id ipsum autem insultans, dicit fatuus populus, quod falsi testes confinxerant.

« Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere. » Etiam nolentes, confitentur Scribæ et Pharisei, quod alios salvos fecerit. Itaque vos vestra condemnatio sententia. Qui enim alios salvos fecit, utique si vellet, seipsum salvare poterat.

« Si rex Israel est, descendat de cruce, et credimus ei. Confidit in Deo ; liberet eum nunc si vult. Dixit enim,

Fils de Dieu. » *Ibid.* 43. Promesse mensongère. Lequel est le plus prodigieux, de descendre encore vivant de la croix, ou mort de ressusciter et de sortir du tombeau ? Il est ressuscité, et vous n'avez pas cru. Si donc il était descendu de la croix, vous n'auriez point cru davantage ; mais il me semble que ce sont les démons qui leur soufflent ces paroles. Car aussitôt que le Seigneur fut crucifié, ils sentirent toute la vertu de la croix, et comprirent que leur empire était anéanti. Par suite, ils travaillent à le faire descendre de la croix. Mais le Seigneur, connaissant les ruses de ses ennemis, reste sur le gibet, pour détruire le règne du démon.

« Les voleurs qui étaient crucifiés avec lui, lui faisaient les mêmes reproches. » *Ibid.* 44. Nous rencontrons ici la figure appelée en grec *σάλλησις* en vertu de laquelle les deux voleurs passent pour avoir blasphémé tandis qu'un seul l'a fait. Saint Luc de son côté affirme que, pendant que l'un des deux vomissait des blasphèmes, l'autre au contraire confessait Jésus et adressait des reproches au blasphémateur *Luc.* xxiii. Il n'en faudrait pas conclure que les Évangiles se contredisent, mais que d'abord tous deux ont blasphémé ; et que plus tard, en voyant le soleil s'obscurcir, la terre trembler, les rochers se fendre, et les ténèbres devenir plus épaisses, l'un de ces voleurs a cru en Jésus, et a racheté par son hommage et sa profession de foi,

quia Filius Dei sum. » Fraudulenta promissio, quid est plus de cruce adhuc descendere viventem, an de sepulcro mortuum resurgere ? Resurrexit, et non credidistis. Ergo si etiam de cruce descenderet, similiter non crederetis. Sed mihi hoc videntur dæmones immittere. Statim enim ut crucifixus est Dominus, senserunt virtutem crucis, et intellexerunt fractas esse vires suas, et hoc agunt, ut de cruce descendat ; sed Dominus sciens adversariorum insidias, permanet in patibulo, ut diabolus destruat.

« Id ipsum autem et latrones, qui crucifixi erant cum eo, improperabant ei. » Hic per tropum, qui appellatur *σάλλησις*, pro uno latrone uterque inducitur blasphemante. Lucas vero asserit, quod altero blasphemante, alter confessus sit, et econtrario increpaverit blasphemantem *Luc.* xxiii. Non quod discrepent Evangelia ; sed quod primum uterque blasphemaverit, dehinc sole fugiente, terra commota, saxisque disruptis, et ingruentibus tenebris, unus crediderit in Jesum, et priorem negationem sequenti confessione emendaverit. In duobus

son incredulité première. Les deux voleurs figurent les deux peuples, le peuple juif et le peuple gentil ; tous deux ont d'abord blasphémé le Seigneur, mais ensuite l'un des deux, étonné par la grandeur de ses miracles, a fait pénitence, et continue encore aujourd'hui de réprimander les juifs blasphémateurs.

« Or depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième, les ténèbres se répandirent sur toute la terre. » *Ibid.* 45. Ceux qui ont écrit contre les évangiles insinuent que dans leur ignorance les disciples du Christ ont attribué à la mort du Seigneur une éclipse de soleil qui arrive à des époques fixes et déterminées. Ils ne réfléchissent pas que l'éclipse de soleil ne se produit ordinairement que dans la nouvelle lune ; or il n'est douteux pour personne qu'au temps de la Pâque la lune ne soit dans son plein. Et pour qu'on ne croie pas que ce soit l'ombre de la terre, ou l'orbe de la lune interposé entre le soleil qui ait produit des ténèbres grisâtres et de courte durée, l'Évangéliste dit qu'elles durèrent l'espace de trois heures, et enlève ainsi tout prétexte à chicane. Et ceci s'est fait, je pense, pour que cette prophétie fut accomplie : « Le soleil se couchera en plein midi, et la lumière sera obscurcie sur la terre pendant le jour. » *Amos.* viii, 9 ; et cette autre : « Le soleil s'est couché, quand le jour n'était encore qu'à son midi » *Jérém.* xv, 9. A mon avis, la plus écla-

latronibus uterque populus, et Gentilium, et Judæorum primum Dominum blasphemavit. Postea signorum magnitudine alter exterritus egit poenitentiam, et usque hodie Judæos increpat [*Al.* increpaverit] blasphemantes.

« A sexta autem hora, tenebræ factæ sunt super universam terram usque ad horam nonam. » Qui scripserunt contra evangelia, suspicantur deliquium solis, quod certis statutisque temporibus accidere solet, discipulos Christi ob imperitiam super resurrectione Domini interpretatos ; cum defectus solis nunquam nisi ortu lunæ fieri soleat. Nulli autem dubium est paschæ tempore lunam fuisse plenissimam. Et ne forsitan videretur umbra terræ, vel orbis lunæ soli oppositus, breves et ferrugineas fecisse tenebras, trium horarum spatium ponitur, ut omnis causantium occasio tolleretur. Et hoc factum reor, ut completeretur [*Al.* compleatur] prophetia, dicens : « Occumbet sol meridie, et contenebrabitur super terram in die lux » *Amos.* viii, 9 ; et in alio loco : « Occubuit sol cum adhuc media esset dies » *Jerem.* xv, 9. Videturque mihi clarissimum lumen mun-

tante lumière du monde, c'est-à-dire, le plus grand des astres, n'a refusé ses rayons, que pour ne pas voir le Seigneur attaché à la croix, ou pour ne pas laisser les impies qui blasphémaient jouir de sa lumière.

« Et vers la neuvième heure, Jésus jeta un grand cri, en disant : Éli, Éli, lamma sabach-tani, c'est-à-dire, mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » *Ibid.* 46. Il s'est servi du commencement du psaume vingt-et-un; ce qui est intercalé au milieu du verset : « Jetez un regard sur moi » est de trop. On lit en effet dans l'hébreu : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » Mais il y a des impies qui soutiennent que le personnage qui parle dans ce psaume est ou bien David, ou bien Esther et Mardochée, quoiqu'ils appliquent au Sauveur toutes les citations que l'Évangéliste a tirées de ce même psaume, comme : « Ils ont partagé entre eux mes vêtements et ils ont tiré ma robe au sort. » Et : « Ils ont percé mes mains et mes pieds. » Ne vous étonnez pas de l'humilité du langage et des plaintes de cet abandonné; quand vous savez qu'il a pris la forme et la nature de serviteur, et que vous le voyez subir les scandaleuses ignominies de la croix.

« Quelques-uns de ceux qui étaient présents, entendant cela disaient : Il appelle Élie. » *Ibid.* 47. Non pas tous, mais quelques-uns seulement. C'étaient, je pense, les soldats romains qui, ne

di, hoc est, luminare majus retraxisse radios suos, ne aut pendentem videret Dominum, aut impii blasphemantes sua luce fruerentur.

« Et circa horam nonam, clamavit Jesus voce magna, dicens : Eli, Eli, lamma sabachthani. Hoc est, Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me? » Principio vicesimi primi psalmi usus est, illudque quod in medio versiculo legitur : « Respice in me, » superfluum est. Legitur enim in Hebræo : « Deus meus, Deus meus, quare me dereliquisti? » Ergo impii sunt qui psalmum istum ex persona David, sive Esther et Mardochæi dictum putant, cum etiam evangelistæ testimonia ex eo sumpta super Salvatore intelligant, ut est illud : « Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem. » Et aliud : « Foderunt manus meas et pedes meos. » Ne mireris verborum humilitatem et querimonias derelicti, cum formam servi sciens, scandalum crucis videas.

Quidam autem illic stantes et audientes, dicebant : Eliam vocat iste. » Non omnes, sed quidam quos arbitror milites fuisse Romanos, non intelligentes sermonis

comprenant pas la valeur du mot hébreu, et l'entendant dire : « Éli, Éli, » supposaient qu'il invoquait Élie. Si nous admettons que ce sont les Juifs qui ont dit cela, il faudra alors en conclure qu'ils agissent toujours dans la même intention, c'est-à-dire, qu'ils s'efforcent de faire passer le Sauveur pour faible et lâche, puisqu'il implore le secours d'Élie.

« Et aussitôt l'un d'eux courut emplir une éponge de vinaigre, et l'ayant mise au bout d'un roseau, il lui présenta à boire. » *Ibid.* 48. Et ceci s'est fait pour que s'accomplît la prophétie : « Dans ma soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre. » *Ps.* LXVIII, 22. Jusqu'aujourd'hui, les Juifs et tous ceux qui ne croient pas à la résurrection du Seigneur, abreuvent Jésus de vinaigre et de fiel. Ils lui donnent du vin mêlé de myrre pour l'assoupir et l'empêcher de voir les maux qu'ils commettent

« Mais Jésus, jetant encore un grand cri, rendit l'esprit. » *Ibid.* 50. C'est une des marques de la puissance divine de rendre l'esprit; il l'avait dit auparavant : « Personne ne peut m'enlever la vie; mais je la quitte de moi-même, et je la reprendrai de nouveau. » *Joan.* x, 18.

« Et en même temps, le voile du temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas. » *Ibid.* 51. Le voile du temple fut déchiré, et tous les mystères de la Loi, cachés auparavant, se découvrirent et passèrent au peuple des Gentils.

Hebraici proprietatem, sed ex eo quod dixit : « Eli, Eli, » putantes Eliam ab eo invocatum. Sin autem Judæos qui hoc dixerint, intelligere vultimus, et hoc more sibi solito faciunt, ut Dominum imbecillitatis infament, qui Eliæ auxilium deprecetur.

« Et continuo currens unus ex eis, acceptam spongiam implevit aceto, et imposuit arundini, et dabat ei bibere. » Et hæc facta sunt ut compleretur prophetia : « In siti mea potaverunt me aceto » *Ps.* LXVIII, 22. Usque hodie Judæi et omnes increduli Dominicæ resurrectionis aceto et felle potant Jesum; et dant ei vinum myrrhatum ut eum consopiant, et mala eorum non videat.

« Jesus autem iterum clamans voce magna, emisit spiritum. » Divinæ potestatis indicium est emittere spiritum, ut ipse quoque dixerat : « Nemo potest tollere animam meam a me; sed ego pono eam a me ipso, et rursus accipiam eam » *Joan.* x, 18.

« Et ecce velum templi scissum est in duas partes a summo usque deorsum. » Velum templi scissum est, et omnia Legis sacramenta quæ prius tegebantur, prodita sunt, atque ad Gentium populum transierunt. In Evan-

dans l'Évangile, dont nous avons fait souvent mention, nous lisons que le haut de la porte du temple qui était d'une grandeur prodigieuse fut brisé et partagé. Josèphe rapporte aussi que les puissances angéliques, préposées à la garde du temple, s'écrièrent alors tous ensemble : « Sortons de cette demeure. »

« La terre trembla, les pierres se fendirent, les sépulcres s'ouvrirent. » *Ibid.* 52. Personne ne met en doute que ces prodiges si étonnants, pris dans le sens littéral, n'aient eu pour but de montrer que le ciel et la terre et la création tout entière reconnaissent dans le crucifié leur Seigneur. Mais il me semble aussi que ce tremblement de terre et tous ces autres prodiges sont la figure des croyants; ceux-ci, qui auparavant étaient semblables à des sépulcres de morts, renonçant à leurs erreurs et à leurs vices d'autrefois, et adoucissant la dureté de leurs cœurs, ont ensuite reconnu leur Créateur.

« Et un grand nombre de corps des saints qui étaient endormis, ressuscitèrent. Et sortant de leurs tombeaux après la résurrection, ils vinrent dans la ville sainte et apparurent à plusieurs. » *Ibid.* 53. De même que Lazare mort était ressuscité, de même beaucoup de corps des saints ressuscitèrent, pour prouver la résurrection du Seigneur. *Joan.* xi. Et cependant, quoique les sépulcres fussent ouverts, ils ne ressuscitèrent pas avant que le Seigneur ne fût ressuscité, afin de lui conserver son caractère

gelio, cujus sæpe facimus mentionem, superliminare templi infinitæ magnitudinis fractum esse atque divisum legimus [*Al. legi*]. Josephus quoque refert virtutes angelicas, præsidens quondam templi, tunc pariter conclamasse : « Transeamus ex his sedibus. »

« Et terra mota est, et petrae scissæ sunt, et monumenta aperta sunt. » Nulli dubium est, quin [*Al. quid*] significet juxta litteram magnitudo signorum, ut crucifixum Dominum suum et coelum et terra et omnia demonstrarent. Sed mihi videtur terræmotus et reliqua typum ferre credentium, quod pristinis errorum vitis derelictis, et cordis emollita duritia, qui prius similes erant tumulis mortuorum, postea agnoverint Creatorem.

« Et multa corpora sanctorum qui dormierant, surrexerunt. Et exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis. » Quomodo Lazarus mortuus resurrexit, sic et multa corpora sanctorum resurrexerunt, ut Dominum ostenderent resurgentem *Joan.* xi. Et tamen cum monumenta aperta sint, non antea resurrexerunt, quam Dominus

de prémices de la résurrection des morts. Par la cité sainte, dans laquelle se montrèrent ceux qui étaient ressuscités, nous devons entendre la Jérusalem céleste, ou la Jérusalem terrestre, qui jadis avait été sainte. De même que Matthieu s'appelle le publicain, non parce qu'étant apôtre il est resté publicain, mais parce qu'il a conservé son premier nom; de même Jérusalem est appelée sainte, à cause du temple et du Saint des saints qu'elle possédait, et aussi pour la distinguer des autres villes où l'on rendait un culte aux idoles. Pour ces paroles : « Et ils apparurent à beaucoup, » elles montrent que ce ne fut pas une résurrection générale qui aurait apparu à tous; mais une résurrection particulière pour un certain nombre, afin que ceux-là vissent qui étaient dignes de voir.

« Le centurion et ceux qui étaient avec lui, pour garder Jésus, ayant vu le tremblement de terre et tout ce qui se passait, furent saisis d'une grande crainte, et disaient : « Cet homme était vraiment Fils de Dieu. » *Ibid.* 54. La cause de l'étonnement et de l'exclamation du centurion est indiquée plus clairement dans un autre évangile, après le tremblement de terre. C'est après avoir vu le Sauveur rendre l'esprit, qu'il s'écria : « Cet homme était vraiment Fils de Dieu. » Car nul n'a le pouvoir de rendre l'esprit, sinon celui qui est le Créateur des âmes. Or, en ce passage nous devons prendre l'esprit pour l'âme, soit parce que c'est l'âme qui communique

resurgeret, ut esset primogenitus resurrectionis ex mortuis. Sanctam autem civitatem in qua visi sunt resurgentes, aut Jerosolymam coelestem intelligamus, aut hanc terrenam quæ ante sancta fuerat. Sicut et Matthæus appellatur publicanus, non quod et Apostolus adhuc permaneat publicanus, sed quod pristinum vocabulum teneat. Sancta appellabatur civitas Jerusalem propter templum et sancta sanctorum, et ob distinctionem aliarum urbium, in quibus idola colebantur. Quando vero dicitur, « apparuerunt multis, » ostenditur non generalis fuisse resurrectio, quæ omnibus appareret; sed specialis ad plurimos ut hi viderent qui cernere merebantur.

« Centurio autem et qui cum eo erant, custodientes Jesum, viso terræmotu et his quæ fiebant, timuerunt valde, dicentes : Vere Filius Dei erat iste. » In alio Evangelio post terræmotum manifestior causa miraculi centurionis exponitur; quod cum vidisset eum spiritum dimisisse, dixerit : « Vere Filius Dei erat iste. » Nullus enim habet potestatem dimittendi spiritum, nisi ille qui animarum conditor est. Spiritum autem in hoc loco pro

au corps le principe spirituel et vital, soit parce que la substance de l'âme est l'esprit, selon ce qui est écrit : « Vous leur ôterez l'esprit, et ils tomberont en défaillance. » *Ps.* ciii, 29. Et n'oublions pas de remarquer que c'est en présence de la croix, pendant le scandale même de la passion, que le Centurion confesse que Jésus est vraiment le Fils de Dieu; et Arius, lui, dans l'Église, n'y veut voir qu'une créature.

« Il y avait là plusieurs femmes regardant de loin, qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée, et le servaient. Parmi elles étaient Marie Magdeleine, Marie, mère de Jacques et de Joseph, et la mère des fils de Zébédée. » *Ibid.* 55, 56. C'était la coutume chez les Juifs, coutume antique que personne ne songeait à incriminer, que les femmes procurassent aux maîtres qui enseignaient, au moyen de leurs propres ressources, la nourriture et le vêtement. Cette coutume qui aurait pu causer du scandale parmi les gentils, saint Paul rappelle qu'il ne l'a pas observée. Il dit en effet : « N'avons-nous pas le pouvoir de mener avec nous des femmes qui soient nos sœurs, comme font les autres apôtres. » *I. Corinth.* ix, 5. Elles assistaient donc le Seigneur de leurs biens, en sorte qu'elles lui procuraient l'aliment matériel, et que lui à son tour leur distribuait l'aliment spirituel. Si le Seigneur agit de la sorte, ce n'est point qu'il eût besoin de la nourriture de ses créatures; mais il voulait

anima intelligamus, seu quod spirituale et vitale corpus faciat, seu quod animæ ipsius substantia spiritus sit, juxta illud quod scriptum est : « Auferes spiritum eorum, et deficient » *Ps.* ciii, 29. Et hoc considerandum, quod centurio ante crucem in ipso scandalo passionis vere Dei Filium confiteatur; et Arius in Ecclesia prædicet creaturam.

« Erant autem ibi mulieres multe a longe quæ secutæ fuerant Jesum a Galilæa, ministrantes ei; inter quas erat Maria Magdalene, et Maria Jacobi, et Joseph mater, et mater filiorum Zebedæi. » Consuetudinis Judaicæ fuit, nec ducebatur in culpam more gentis antiquo, ut mulieres de substantia sua victum atque vestitum præceptoribus ministrarent. Hoc quia scandalum facere poterat in nationibus, Paulus abjecisse se memorat. Dicit enim ipse : « Numquid non habemus potestatem sorores mulieres circumducendi, sicut et ceteri Apostoli faciunt » *I. Cor.* ix, 5? Ministrabant autem Domino de substantia sua, ut meteret earum carnalia, cujus illæ metebant spiritualia. Non quod indigeret cibis Dominus creaturarum, sed ut typum ostenderet magistrorum, quod victu atque vestitu ex

offrir un modèle aux maîtres et leur montrer par son exemple qu'ils devaient se contenter de recevoir de leurs disciples la nourriture et le vêtement. Mais voyons un peu quelles étaient ses compagnes : c'était Marie Magdeleine, de laquelle il avait chassé sept démons; Marie, mère de Jacques et de Joseph, sa tante, la sœur de Marie mère du Seigneur; la mère des fils de Zébédée qui lui avait demandé peu de temps auparavant son royaume pour ses enfants; et les autres que nous lisons dans les autres Évangiles. *Luc.* vii.

« Lorsque le soir fut arrivé, un homme riche d'Arimathie, nommé Joseph, qui était aussi disciple de Jésus, vint trouver Pilate et lui demanda le corps de Jésus. Pilate commanda qu'on le lui rendit. » *Ibid.* 57, 58. Si l'écrivain sacré relate que Joseph était riche, ce n'est point par ostentation, ni pour faire connaître que Jésus avait parmi ses disciples un homme de qualité et très riche, mais pour nous indiquer la raison qui lui fit obtenir de Pilate le corps de Jésus. Il n'eût pas été facile à un pauvre et à un homme de basse condition d'avoir accès auprès de Pilate représentant de la puissance romaine, et d'en obtenir le corps d'un crucifié. Un autre évangéliste, *Luc.* xxiii, donne à ce Joseph le titre de βουλευτής, c'est à-dire, *conseiller*, et certains pensent que c'est lui qui est l'objet du premier psaume : « Bienheureux l'homme qui n'est pas allé au conseil des impies, » et le reste.

discipulis deberent esse contenti. Sed videamus quales comites habuerit : Mariam Magdalenam, a qua septem dæmonia ejecerat, et Mariam Jacobi, et Joseph matrem, materteram suam, sororem Mariæ, matris Domini et matrem filiorum Zebedæi, quæ paulo ante regnum liberis postulaverat, et alias quas in cæteris Evangelisti legimus *Luc.* viii.

« Cum autem sero factum esset, venit quidam homo dives ab Arimathia, nomine Joseph, qui et ipse discipulus erat Jesu. Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu. Tunc Pilatus jussit reddi corpus. » Dives refertur non de jactantia scriptoris, quo virum nobilem atque ditissimum referat Jesus fuisse discipulum; sed ut ostendat causam quare a Pilato corpus Jesu potuerit impetrare. Pauperis enim et ignoti non erat ad Pilatum præsidem Romanæ potestatis accedere, et crucifixi corpus impetrare. In alio Evangelista *Luc.* xxiii Joseph iste βουλευτής appellatus, id est, « consiliarius, » et de ipso quidam putant primum psalmum esse compositum : « Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, » et reliqua.

« Joseph ayant donc reçu le corps, l'enveloppa d'un linceul blanc. » *Ibid.* 59. La simplicité de la sépulture du Seigneur condamne l'ambition des riches qui ne veulent pas renoncer au luxe et au faste même dans leurs tombeaux. Dans le sens spirituel, nous pouvons conclure de ces paroles que ce n'est ni dans l'or, ni dans les pierres précieuses, ni dans la soie, mais dans un linge bien propre, que le corps du Seigneur doit être enveloppé; elles signifient de plus que celui-là enveloppe Jésus d'un linceul blanc, qui le reçoit dans un cœur pur.

« Et il le mit dans son sépulcre tout neuf, qu'il avait fait tailler dans la pierre. Et après avoir roulé une grande pierre jusqu'à l'entrée du sépulcre, il s'en alla. » *Ibid.* 60. Le Seigneur est déposé dans un sépulcre tout neuf, pour qu'on ne dise pas après sa résurrection, les autres corps restant dans le sépulcre, que ce n'est pas lui qui est ressuscité. Le sépulcre neuf peut aussi figurer le sein virginal de Marie, et la pierre posée à l'entrée, pierre très grande, démontrer que le sépulcre n'a pu être ouvert que par les efforts de bras nombreux.

« Il y avait là Marie-Magdeleine et l'autre Marie, assises en face du sépulcre. Or, le jour suivant, qui est celui d'après la préparation, les princes des prêtres et les pharisiens vinrent ensemble trouver Pilate, et lui dirent : Seigneur, nous nous sommes souvenu que ce séducteur a

« Et accepto corpore, Joseph involvit illud in sindone munda. » Ex simplici sepultura Domini, ambitio divitum condemnatur, qui ne in tumulis quidem possunt carere divitiis. Possumus autem juxta intelligentiam spirituales et hoc sentire, quod corpus Domini non auro, gemmis et serico, sed linteamine puro obvolvendum sit, quamquam et hoc significet, quod ille in sindone munda involvit Jesum, qui pura mente eum susceperit.

« Et posuit illud in monumento suo novo, quod exciderat in petra, et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, et abiit. » In novo ponitur monumento, ne post resurrectionem, cæteris corporibus remanentibus, resurrexisset alius fingeretur. Potest autem et novum sepulcrum Mariæ virginalium uterum demonstrare : saxumque ostio appositum, et saxum magnum ostendere absque auxilio plurimorum sepulcrum non potuisse reserari.

« Erat autem ibi Maria Magdalene et altera Maria, sedentes contra sepulcrum. Altera autem die quæ est post parasceven, convenerunt principes sacerdotum et Pharisei ad Pilatum, dicentes : Domine, recordati

dit, lorsqu'il était encore en vie : Je ressusciterai trois jours après. » *Ibid.* 61 *seqq.* Quand tout le monde abandonne le Seigneur, les femmes continuent à lui rendre leurs devoirs; elles attendent l'effet des promesses de Jésus; et c'est pour cela qu'elles méritèrent de le voir ressuscité avant tous les autres, car « celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé. » *Matth.* x, 22; xxiv, 13.

« Commandez donc que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent le dérober, et ne disent au peuple : Il est ressuscité d'entre les morts. Et ainsi la dernière erreur serait pire que la première. Pilate leur répondit : Vous avez des gardes; allez, faites-le garder comme vous l'entendez. Ils s'en allèrent donc, et pour s'assurer du sépulcre, scellèrent la pierre et y mirent des gardes. » *Ibid.* 64 *seqq.* Il ne suffisait pas aux princes des prêtres, aux scribes et aux pharisiens d'avoir crucifié le Seigneur notre Sauveur; il leur fallait encore garder le sépulcre, requérir toute une cohorte, sceller la pierre, et autant qu'ils le pouvaient, l'empêcher par force de ressusciter; de manière que leur sollicitude et leur vigilance fussent un témoignage de plus en faveur de notre foi; car plus les obstacles se multiplient, et plus se manifeste la puissance de Jésus ressuscitant. Si en effet il est déposé dans un sépulcre tout neuf, taillé dans la pierre, et non dans un tombeau construit de plusieurs morceaux, c'est pour

sumus, quia seductor ille dixit adhuc vivens : Post tres dies resurgam. » Cæteris relinquentibus Dominum, mulieres in officio perseverant, expectantes quod promiserat Jesus, et ideo meruerunt primæ videre resurgentem, quia « qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit » *Matth.* x, 22; xxiv, 13.

« Jube ergo custodiri sepulcrum usque in diem tertium, ne forte veniant discipuli ejus, et furentur eum, et dicant plebi, surrexit a mortuis, et erit novissimus error pejor priore. Ait illis Pilatus : habetis custodiam, ite, custodite sicut scitis. Illi autem abeuntes, munierunt sepulcrum, signantes lapidem cum custodibus. » Non suffecerat principibus sacerdotum, et Scribis ac Phariseis crucifixisse Dominum Salvatorem, nisi sepulcrum custodirent, cohortem acciperent, signarent lapidem, quantum in illis est, manum opponerent resurgenti, ut diligentia eorum nostræ fidei proficeret. Quanto enim amplius reservatur, tanto magis resurrectionis virtus ostenditur. Unde et in monumento novo, quod excisum fuerat in petra, conditus est, ne si ex multis lapidibus ædificatum esset, suffossis tumuli fundamentis, ablatum